

TEXTE ACTION

Introduction

Le vote des Grecs traduit une sanction sans appel des politiques d'austérité imposées au pays, politiques qui n'avaient eu pour effet que d'aggraver la situation de la Grèce tout en plongeant dans la pauvreté une grande partie de la population.

Il révèle aussi l'adhésion à des orientations alternatives portées notamment par des partis comme Syriza ou Podemos en Espagne, qui prônent une refondation de l'Europe, des institutions démocratiques, des politiques de progrès social seules à même de contrer l'offensive menée par l'extrême droite qui tente de récupérer le mécontentement populaire.

Le score réalisé par Syriza, manifestant une volonté de rupture avec les politiques d'austérité, est une opportunité pour ré-ouvrir le débat sur la conception de l'Europe ; le mouvement syndical européen doit y prendre toute sa place pour faire que ces débats se généralisent. Dans l'immédiat, la FSU prendra contact avec les syndicalistes grecs afin de recueillir leurs analyses.

En France, deux semaines après les attentats tragiques qui ont frappé le pays, après le temps de l'émotion qui a rassemblé des millions de citoyens, la question des suites se pose. Le monde du travail a défilé massivement pour défendre les principes de la République, la laïcité, la liberté d'expression. Les tentatives de récupération et d'instrumentalisation politique de cet élan populaire ne doivent pas aboutir à faire taire, au prétexte d'une pseudo-unité nationale, les aspirations d'un bon nombre de ceux qui ont manifesté pour la justice sociale, la solidarité, la recherche de la paix entre les peuples, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les xénophobies. Les incidents qui ont pu émailler, y compris dans les établissements scolaires, les marques de sympathie envers les auteurs des attentats ont aussi conduit à poser certaines questions. Quelles raisons peuvent amener des jeunes à ne pas se reconnaître dans les valeurs de la République ? Quels sens ont les notions de fraternité, d'égalité pour des jeunes en butte aux discriminations, au chômage, vivant dans des quartiers ghettoisés, quasi abandonnés des pouvoirs publics ?

L'Éducation a été particulièrement interpellée sur son rôle, sommée parfois de mieux remplir sa mission. Sa remise en cause, par le premier Ministre, au sein même de l'assemblée, n'est pas acceptable. Certains collègues ont même été suspendus ou sanctionnés suite à des dénonciations de parents d'élèves et de façon arbitraire. Le SNES-FSU appelle à les soutenir et s'insurge devant de telles méthodes. De même, il condamne l'augmentation de conseils de disciplines voire de signalement à la justice à l'encontre des élèves.

Si elle a des responsabilités particulières et se doit de développer l'esprit critique des élèves, les amener au «vivre ensemble», il ne s'agit pas d'occulter les questions de fond qui minent notre société. Le terreau du terrorisme ou du fanatisme religieux n'est pas à chercher à l'école qui doit cependant lutter plus efficacement contre les ségrégations et toutes les formes de discrimination. Les choix politiques et économiques, l'affaiblissement des services publics, le primat du profit ont largement provoqué les fractures dont nous voyons aujourd'hui les effets.

Le SNES-FSU rappelle son attachement à la laïcité. Bien plus qu'une codification entre les religions et l'État, la laïcité assure à chacun la liberté de conscience. Elle est constitutive de notre conception de l'école pour former les citoyens à l'esprit critique.

Alors qu'il faudrait engager une lutte pour la réduction des inégalités, du chômage, de nouvelles formes de solidarité, le gouvernement français persiste à conduire des politiques diminuant l'efficacité des services publics, remettant en cause la protection des salariés. Ainsi la loi Macron, dite «pour la croissance» comporte-t-elle toute une série de dispositions déréglementant le droit du travail et doit être combattue.

C'est d'une tout autre politique dont la France a besoin, c'est un tout autre investissement qui doit être accordé à l'Éducation. Au moment où les difficultés de la rentrée 2015 se profilent, où l'éducation prioritaire a besoin de moyens supplémentaires, il faut un véritable engagement pour l'École et ses personnels.

Fonction publique

Le gouvernement refuse toute autre mesure salariale que celle annoncée il y a un an pour la catégorie C alors que les traitements nets vont généralement diminuer de près de 0,5%. Les suppressions d'emplois se poursuivent dans les secteurs «non prioritaires» et les emplois créés dans l'Éducation ne sont pas suffisants pour seulement maintenir les taux d'encadrement.

La première phase de la négociation relative aux parcours professionnels, carrières et rémunérations se termine pour les séquences consacrées à l'architecture statutaire et à la gestion des emplois. La FSU y porte ses

revendications sur la grille (reconnaissance des qualifications au recrutement et amplitude suffisante), sur le déroulement des carrières (accès aux indices terminaux), pour l'intégration des indemnités dans le traitement. Elle revendique des mesures immédiates pour tous, en particulier le dégel du point, l'attribution uniforme de points additionnels sur l'ensemble de la grille. La FSU s'est adressée au gouvernement pour que des mesures adaptées soient décidées pour répondre à la crise des rémunérations enseignantes.

Le bilan à mi-parcours des mesures de la loi Sauvadet relatives à la lutte contre la précarité dans la Fonction publique confirme que s'il a rendu possible des milliers de titularisations, ce texte reste marqué par des insuffisances réelles. Le retard parlementaire à examiner le projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires inquiète sur la place que le gouvernement reconnaît à la Fonction publique et n'a toujours pas permis d'élargir les conditions d'accès aux recrutements réservés. L'insuffisance des recrutements dans le second degré conduit par ailleurs les rectorats à recruter de nouveaux personnels contractuels, alors que les textes annoncés dans le GT 13 ne sont toujours pas transmis aux organisations syndicales. Le SNES-FSU interviendra tant en direction du MEN que des parlementaires pour porter ses revendications et faire concrétiser les engagements.

La FSU a participé aux négociations à la Fonction publique sur la qualité de vie au travail, qui fait suite à l'accord signé précédemment sur les RPS. Les échanges ont permis de déboucher sur la création de droits nouveaux, pour que la parole des personnels soit encouragée et réellement prise en compte en ce qui concerne le contenu et l'organisation de leur travail. Il prévoit notamment un droit d'expression directe des agents sur leur travail, un droit d'alerte sur des difficultés de mise en œuvre de politiques publiques néfastes, des études d'impact obligatoire en cas de réorganisation de service, le tout en lien avec les organisations syndicales et les instances représentatives des personnels (CT et CHSCT). L'accord-cadre est proposé à la signature des organisations syndicales dans la 1ère quinzaine de février. Le CN du SNES considère que la FSU doit apporter sa signature sur ce protocole d'accord.

Réforme territoriale

La réforme territoriale voulue par le gouvernement en est à sa troisième étape. Après les votes de la loi MAPTAM et de la loi de redéfinition de la carte des régions métropolitaines, le projet de loi NOTRe est en discussion au parlement.

Cette loi a pour objet la redéfinition des compétences des régions et des départements et prévoit la suppression de la clause générale de compétence pour les régions et les départements.

Les transports (dont les transports scolaires), les collèges et la voirie seraient transférés des départements aux régions, ce qui annulerait certaines des dispositions de la loi MATPAM. Cependant les sénateurs viennent de voter le maintien des collèges et des routes dans les compétences des départements sans réaction du gouvernement. L'examen à l'Assemblée nationale devrait avoir lieu entre le 16 février et le 10 mars.

L'avenir des départements, en tant que collectivité territoriale, n'est pas traité dans ce projet de loi. Cependant, avec la fin de la clause générale de compétences, les transferts de certaines missions aux régions, les départements n'auraient plus guère que l'action sociale comme prérogatives. La possibilité, évoquée par M. VALLS d'aller d'ici 2020 vers 3 types de départements (ruraux, semi-urbains, et métropolitains) reste une hypothèse. La suppression des départements, en tant que niveau de l'action territoriale de l'État n'a jamais été envisagée.

Cette réforme fait la part belle à la compétition économique, mais ignore les inégalités territoriales, les services publics et les besoins des citoyens.

Dans le même temps se prépare la revue des missions de l'État sous l'autorité de Thierry Mandon, démarche qui vise à «s'interroger sur la place et le rôle de l'État afin [...] d'adapter au mieux ses missions aux attentes des citoyens en identifiant celles qui pourraient être renforcées, celles qui pourraient être exercées différemment, celles qui pourraient être transférées à d'autres acteurs, celles qui pourraient être créées et, le cas échéant celles qui pourraient être abandonnées», alors même que la réflexion sur les domaines qui relèvent du rôle de l'État et sur ceux qui relèvent des collectivités aurait dû être un préalable aux débats qui se mènent aujourd'hui au parlement.

Si l'Éducation nationale semble faire en partie exception à cette généralité, la volonté de territorialiser les politiques de l'emploi, du travail, du logement, de l'urbanisme est claire. Et rien ne dit que donner toute la maîtrise de la chaîne orientation- formation -emploi aux régions ne sera pas à nouveau tenté.

Parallèlement se met en place une réorganisation des services de l'État consécutive à la fusion de plusieurs régions. Une redéfinition de la carte des académies pourrait être envisagée.

Ces deux projets sont menés en laissant largement à l'écart de la concertation les représentants des personnels et le ministère de l'Éducation nationale est particulièrement discret.

Le SNES-FSU s'opposera à toute fusion d'académies qui ferait suite à celle des régions. Outre les fusions des services rectoraux donnant l'occasion de nouvelles suppressions de postes de personnels administratifs, mais aussi d'une gestion chaotique des différents services afférant aux droits des personnels, de telles fusions renforceraient le danger de régionalisation des politiques éducatives avec la création de 13 «vices ministres» aux compétences élargies en lieu et place des recteurs actuels.

Concernant les collèges, le SNES-FSU s'oppose au transfert de cette compétence vers les métropoles, les interco ou les communes. Cette compétence doit rester une compétence départementale. Si les départements devaient disparaître, le SNES-FSU défendrait le transfert de la compétence collège aux régions. Une gestion communale ou intercommunale renforcerait considérablement les inégalités entre collèges et serait un point d'appui supplémentaire pour favoriser la mise en place de l'école du socle.

D'autre part, une compétence doit être assurée par la même collectivité territoriale sur tout le territoire: nous nous opposons aux exceptions prévues dans la loi NOTRe (Paris et Lyon).

Enfin, la question de la démocratie est elle aussi particulièrement importante. Quid de l'avenir des instances de concertation, quels moyens pour les représentants des salariés pour exercer un mandat correspondant à un territoire plus vaste ?

Le projet de restructuration du CDEN du Rhône, qui semble bien faire l'unanimité contre lui, est un exemple des questions complexes qui se jouent aussi en termes de démocratie et dont il est bien peu question.

Retraités

Le SNES-FSU dénonce le nouveau report de la loi d'adaptation de la société au vieillissement au premier trimestre 2016 et l'abandon définitif du volet EHPAD. Ce sont une nouvelle fois les personnes concernées, leurs familles et les personnels qui seront pénalisés. Ce report pose une nouvelle fois la question du poids du reste à charge et celle du rôle de la CASA. Inadmissible dans son principe car elle remet en cause la solidarité collective, elle est payée depuis 2013 par les seuls retraités imposables sur le revenu et détournée de son objectif depuis lors.

La dégradation du pouvoir d'achat des salariés (actifs et retraités) se poursuit avec le gel des traitements, le gel des pensions et des mesures fiscales dont il est difficile de mesurer l'impact. Des menaces pèsent sur l'indexation des pensions, la réversion et sur les complémentaires AGIRC-ARRCO qui concernent le secteur privé et les polypensionnés de plus en plus nombreux. Le SNES-FSU proteste contre le non-paiement des retraites de bases dans certaines régions du fait d'un manque de personnels dans les CARSAT.

Le SNES-FSU appelle les retraités à poursuivre les actions engagées dans un cadre unitaire et à préparer les initiatives prévues autour du 1er avril pour le pouvoir d'achat, une loi conforme aux attentes, à se mobiliser et ce dans l'arc le plus unitaire possible.

Protection sociale

Le projet de loi santé de Marisol Touraine ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire et comporte de fait peu de dispositions susceptibles de lutter contre une médecine à plusieurs vitesses. Mais il prévoit de généraliser d'ici 2017 le tiers payant, une mesure emblématique que contestent les médecins libéraux sous des formes diverses depuis fin décembre (cabinet fermé puis grève administrative).

Le SNES-FSU soutient cette généralisation du tiers payant qui correspond à un réel besoin quand les renoncements aux soins pour raisons financières augmentent. Mais le projet de loi manque cruellement d'ambition alors qu'il y a urgence à reconquérir un système de santé de haut niveau pour tous. C'est dans le cadre d'une nouvelle organisation du système de santé que le SNES propose, avec la FSU, que soit repensé le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné avec une forfaitisation partielle de sa rémunération et qu'il demande la suppression des dépassements d'honoraires.

Le SNES-FSU est par ailleurs attentif à ce qui se passe du côté de la mutualité. Taxées de manière injuste, les mutuelles ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées qui prospèrent au fil des désengagements et couvrent souvent assez généreusement les dépassements d'honoraires, contribuant ainsi à les pérenniser en les solvabilisant.

Plusieurs regroupements sont annoncés - dont celui de la MGEN et de Harmonie Mutuelle - pour tenter de faire face à cette concurrence que l'ANI de janvier 2013 va renforcer avec la généralisation des complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Qu'elles soient obligatoires ou facultatives, les complémentaires-santé font de plus en plus varier leurs tarifs selon la gamme des prestations offertes et l'âge des assurés sociaux. La MGEN n'échappe pas à cette tendance puisqu'elle envisage de proposer 4 gammes de prestations différentes, ce qui irait à l'encontre des logiques de solidarité, notamment intergénérationnelle.

Pour lutter contre ces dérives, il convient de s'engager dans un processus qui permette à terme que l'ensemble des besoins de santé soit pris en charge par l'assurance maladie obligatoire. Dans l'immédiat, le SNES-FSU s'adresse à la MGEN pour que toutes les décisions soient prises démocratiquement et dans la transparence.

Chantiers métiers – CO-Psy

Pendant que les discussions au sein du GT 14 se poursuivent, des décisions interministérielles se prennent sur l'orientation qui vont totalement à l'encontre des missions des CO-Psy que le SNES-FSU a réussi à faire acter. Certaines régions, dans les conventions État/région, vont au-delà des équilibres définis dans la loi, voulant imposer leur gouvernance sur l'activité des personnels. Bien que le MEN n'ait rien annoncé sur la carte des CIO, des

rumeurs insistantes font état d'une diminution d'un tiers du réseau. Les interventions des S3 vont être déterminantes, auprès des recteurs ainsi que dans le cadre des CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), pour rappeler la nécessité de ne pas engager les CO-Psy et directeurs dans toutes les activités du SPRO. Le SNES-FSU appelle les collègues CO-Psy et DCIO à faire remonter leurs témoignages sur leurs conditions de travail et envisage fin mars, une action nationale spécifique sur la concrétisation des engagements pris et le maintien de tous les CIO.

Mise en œuvre et application du décret sur les ORS des professeurs

Alors que les recteurs soumettent aux CTA la répartition des DGH et des volumes d'IMP entre les établissements et que les conseils d'administration des EPLE sont consultés sur la répartition de ces moyens, le ministère n'a toujours pas soumis à discussion avec les organisations syndicales la circulaire d'application du décret 2014-940. Le SNES-FSU exige l'ouverture de discussions dans les plus brefs délais afin que le décret soit appliqué de la même manière sur l'ensemble du territoire et de la façon la plus favorable aux personnels.

Concernant le décret sur les indemnités pour missions particulières, le SNES exige que l'ensemble des missions qui ouvraient droit à décharges dans les décrets de 1950 soient obligatoirement reconnues dans chaque établissement, sous forme de décharge afin de réduire la charge de travail. Pour le SNES-FSU, le projet de décret doit prioriser les missions en différenciant celles contribuant à la bonne organisation des enseignements (gestion de matériel, laboratoires et coordinations) d'autres missions relevant des politiques éducatives au plan national, voire du projet d'établissement dans le respect de ces dernières. La liste de ces missions-là devrait plutôt figurer dans un texte complémentaire au décret afin notamment d'éviter des oublis, ce que ne manque pas de faire le projet actuel (réfèrent vie lycéenne etc.).

Par ailleurs, un texte, d'un niveau réglementaire suffisamment contraignant, doit cadrer chaque mission ou type de mission avec le volume de la décharge ou l'indemnité correspondantes afin d'éviter l'intervention des chefs d'établissement dans la rémunération des personnels. Enfin, le taux de base de l'indemnité doit être porté, au minimum, au niveau d'une heure supplémentaire de professeur agrégé afin qu'aucun personnel ne perde de rémunération en acceptant l'une de ces missions.

Pour le SNES-FSU, le projet de décret sur les indemnités pour missions particulières est inacceptable en l'état.

Chorale: la circulaire de 2011 toujours en vigueur précise". La quotité horaire de référence pour la prise en charge d'une chorale en collège ou lycée reste de deux heures/semaine ". Il n'y a aucune raison que les heures de chorale, qui est un enseignement, ne bénéficient pas de la pondération de 1,1 en REP + et en lycée. En outre, ces heures doivent toujours faire partie de la DHG et du service des enseignants. Ce ne sont pas des missions particulières qui relèveraient du décret indemnitaire, toujours en discussion. En aucun cas le ministère ne doit laisser les chefs d'établissement interpréter les textes à leur guise.

Rentrée 2015

La préparation de rentrée 2015 entre dans sa phase active dans les académies et les établissements et les sujets de mobilisation ne vont pas manquer.

Dès le mois de décembre, de nombreux établissements se sont déjà mobilisés pour défendre une carte de l'éducation prioritaire plus ambitieuse que celle arrêtée par le ministère.

Les nouveaux emplois créés pour le second degré, l'équivalent de 2 550 postes à temps plein d'enseignants et 10 emplois de CPE stagiaires, seront loin de suffire pour répondre aux multiples besoins. Le ministère a d'ailleurs convenu que ces moyens ne permettront d'accompagner la hausse démographique qu'à moitié, une partie significative des moyens étant consacrée à la refondation de l'éducation prioritaire (880 emplois correspondent au financement de la pondération REP+ au-delà des préfigurateurs) et à la formation: 300 emplois de PFA (formateurs académiques).

Or la tension sur les effectifs est plus forte d'année en année: sur dix ans les effectifs moyens d'élèves par division ont augmenté d'une unité environ, et les établissements de l'éducation prioritaire ne sont pas épargnés.

Le risque est grand d'un appauvrissement de l'offre de formation. L'accompagnement des collèges «frontières» de l'éducation prioritaire, sous la forme des CAPE (Conventions académiques de priorité éducative), se fera sur la dotation globale, au détriment des autres établissements et des élèves en difficulté sociale dans les collèges «moyens». Le SNES-FSU demande de la transparence dans l'allocation des moyens.

Plusieurs recteurs indiquent déjà que le remplacement va une fois encore servir de variable d'ajustement.

En outre, la persistance de la crise du recrutement, alors que les départs à la retraite restent à un niveau élevé, peut conduire à ce qu'à nouveau la totalité des emplois ne soient pas effectivement implantés dans les établissements à la rentrée.

Cette rentrée verra aussi la mise en place du nouveau décret statutaire avec notamment le remplacement de l'heure de première chaire par une pondération en lycée : les dotations attribuées aux établissements doivent prendre en

compte cette évolution et les élus en CA devront obtenir toute la transparence sur les moyens qui étaient auparavant destinés aux décharges statutaires pour comparer à ceux qui sont désormais dévolus aux pondérations. Les élus aux conseils d'administration réunis prochainement vont avoir à faire face à une autre difficulté. En effet, le décret concernant les indemnités pour missions particulières n'est toujours pas paru à ce jour et le ministère s'entête dans son refus de cadrage. Les dotations qui commencent à arriver aux établissements comportent désormais des heures-postes, des heures supplémentaires et un volet indemnitaire sur lequel il est impossible de se prononcer en l'absence de texte réglementaire finalisé. Le ministère doit de façon urgente clarifier les conditions d'application du décret. Nous appelons donc les élus en CA à exiger toutes les informations indispensables, notamment le volume des HSE, et celui des indemnités (IFIC, ECLAIR) actuellement consommés pour rétribuer ces missions particulières, afin de comparer l'existant aux moyens alloués et à repousser l'examen de la répartition de cette enveloppe en l'absence de cette clarification. Dès maintenant, le SNES-FSU appelle les personnels à porter leurs exigences de maintien de ce qui ouvrait auparavant droit à décharge.

Formations des enseignants et CPE

Fin janvier, les modalités d'évaluation des stagiaires permettant au directeur de l'ESPE, à l'inspecteur et au chef d'établissement de formuler leur avis en vue de la titularisation, ne sont toujours pas connues. Le ministère promet une consultation début février, ce qui arrivera bien trop tard, les académies ayant déjà publié les modalités d'évaluation de l'année de stage. L'absence d'anticipation, de réactivité et de réelle volonté politique du ministère entraîne une inégalité de traitement des stagiaires, le directeur de l'ESPE fondant son avis selon des modalités très diverses. Cette situation est inadmissible et le SNES-FSU veillera à ce qu'aucun stagiaire ne soit lésé.

Le ministère a enfin réalisé que le modèle de formation qu'il a créé avec un concours en fin de M1MEEF, année de stage concomitante avec la validation du M2MEEF, ne s'applique qu'à une minorité de stagiaires puisque les agrégés, les lauréats de l'interne, du réservé et bon nombre de lauréats du CAPES/T CPE sont passés par d'autres voies et n'ont pas à valider de master. La situation va perdurer. Au lieu de créer une formation adaptée à ces stagiaires, le ministère n'envisage que d'adapter les parcours M2MEEF, ce qui ne nécessite pas de nouveaux moyens. De fait, le ministère projette de placer, à la rentrée prochaine, les stagiaires titulaires d'un M2MEEF, à temps plein arguant qu'ils auraient déjà suivi la formation. L'expérience des années Darcos/Chatel et des stagiaires lauréats des concours exceptionnels montre les difficultés et la souffrance de ces stagiaires à temps plein. Le SNES-FSU s'oppose à ce projet et exige un service à 1/3 temps pour tous les stagiaires permettant de bénéficier d'une formation adaptée à leurs parcours antérieurs. Le ministère doit donner les moyens aux ESPE d'organiser ces formations adaptées aux stagiaires déjà détenteurs ou dispensés d'un master.

Le ministère a lancé une grande campagne télévisée pour attirer vers nos métiers. Mais elle n'aura aucun impact ni sur la session 2015 dans le second degré puisque les inscriptions sont closes. A ce stade, pour recruter en 2015 un maximum de candidats de qualité, il est indispensable de permettre aux inscrits de se former dans les meilleures conditions. Pour cela, il faut permettre aux chômeurs, qui s'inscrivent en M1MEEF pour préparer les concours de l'enseignement et de l'éducation, métiers objectivement «en tension», de garder leurs allocations chômage, contrairement à ce qui se passe dans de nombreuses académies. Les aides spécifiques aux candidats aux concours doivent être versées en urgence, afin qu'ils consacrent leur temps à préparer le concours, sans avoir besoin de travailler pour payer leurs études. Les EAP doivent être dispensés de présence en établissement. Les AED et non-titulaires candidats aux concours doivent être déchargés immédiatement d'une partie de leur service et tous les rectorats doivent recevoir les crédits nécessaires pour prendre en charge leurs déplacements, ainsi que ceux des autres agents de l'État, pour aller passer les épreuves. Le ministère prône de former les enseignants et CPE afin de lutter contre l'échec scolaire, les racismes et défendre les valeurs de République. Ces injonctions orales ne pourront se concrétiser sans un plan d'investissement dans la formation continue qui doit se construire avec les personnels.

Éducation

La consultation sur l'enseignement moral et civique se fait selon des modalités inacceptables : calendrier trop serré, et sans réelle volonté de communication auprès des personnels, renvoi de l'organisation aux académies et aux corps d'inspection, document de synthèse indigent, aucun cadrage national pour un débat sur les contenus eux-mêmes, refus ministériel de possibilité de temps banalisé pour un débat collectif dans les établissements, aucune indication sur les modalités de cet enseignement. Pour le SNES-FSU, ce programme doit être pour le collège travaillé par le CSP en lien avec celui des autres enseignements, pris en compte dans la définition des horaires disciplinaires, qui ne doivent pas être diminuées. Il ne s'agit pas d'en faire une variable d'ajustement des services. En lycée, si l'EMC se substitue à l'ECJS, l'horaire et le dédoublement dédiés doivent subsister. La réaffirmation de sa mise en place à la rentrée 2015 est un effet d'annonce de la Ministre sans souci de mise en œuvre. Le SNES-FSU demande que soit pris le temps de travailler des programmes, ce qui impose un report d'application à la rentrée 2016.

La méthode employée pour l'EMC augure bien mal de ce que sera la consultation sur l'ensemble des programmes du collège actuellement en cours de rédaction. En outre, le conseil pédagogique, voire le conseil de cycle 3,

joueraient un rôle central dans la détermination de la progression pédagogique qui serait imposée à tous. Le SNES-FSU condamne fermement cette disposition. A partir de la réflexion qu'il mène sur les programmes et les pratiques, complétée par des enquêtes disciplinaires, le SNES-FSU a porté son bilan des programmes actuels du collège et ses pistes de propositions au Conseil supérieur des programmes. Les projets de programmes en cours de finalisation par le CSP seront mis en consultation en mars-avril. Le SNES-FSU demande l'organisation d'une demi-journée banalisée dans les établissements. Il organisera sa propre consultation.

Le projet de réforme du collège actuellement suggéré par le ministère impose une riposte forte. Il conduirait en effet à une baisse globale des horaires des élèves, avec diminution des horaires disciplinaires, globalisées pour certaines disciplines, notamment en langues vivantes sur le modèle du lycée. Les heures dégagées iraient pour une part à une petite marge de manœuvre permettant du travail en groupe, pour une autre à la mise en place dans le cycle 4 (5ème-4ème-3ème) d'enseignements complémentaires « bi-disciplinaires », dont le partage entre disciplines se ferait au sein de chaque établissement. Ce projet importerait au collège les difficultés constatées avec la réforme du lycée, sans bénéfice pour les enseignants ni pour les élèves. Ministère et CSP doivent travailler de concert à un projet qui donne du sens aux programmes sans rompre les équilibres disciplinaires ni remettre en cause notre métier d'enseignant-concepteur. C'est ce que portera le SNES-FSU dans les futures discussions, avec le souci d'informer et de consulter la profession. Faire réussir les élèves passe par une rénovation des apprentissages et non par la mise en pièces des structures.

Les mandats du congrès de Marseille sur le collège sont toujours d'actualité, en particulier: structuration par les disciplines, maintien *a minima* des horaires élèves, effectifs à 24, possibilité de travail en groupe réduit, maintien du DNB, maintien des Segpa. Le SNES-FSU réaffirme la nécessité d'un cadrage national des horaires disciplinaires au collège comme au lycée.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire a été établie sans la transparence ni la concertation nécessaires dans de très nombreuses académies. Cela a engendré un fort sentiment d'injustice en l'absence d'éléments clairs et objectifs pour fonder entrées et sorties. Or la crise économique et sociale, qui se poursuit aussi bien que la hausse de la pauvreté, appelle à un élargissement du périmètre de l'EP, y compris aux zones péri-urbaines et rurales où sont souvent repoussées les familles les plus démunies. Si le SNES-FSU a réussi à faire reconnaître les spécificités et les difficultés à exercer dans les REP+ avec la mise en place d'une pondération, il sera aussi présent auprès des collègues y travaillent pour que soit mis fin à la logique des ECLAIR, aux politiques managériales, aux réunions imposées et au recrutement par les chefs d'établissement.

Pour le SNES-FSU, les lycées ne sauraient être écartés par principe de l'éducation prioritaire. Les événements récents montrent un intense besoin d'éducation auquel il faut répondre.

Dans les lycées généraux et technologiques, face à la forte poussée démographique officiellement annoncée pour la rentrée 2015, les créations de postes annoncés risquent de ne pas suffire. Les dotations horaires des lycées, quand les rectorats daignent les communiquer aux élus des personnels en CTA, ne sont pas à hauteur des besoins, d'autant plus que les indemnités de missions particulières sont prélevées en partie sur les dotations en heures supplémentaires et s'imputent de fait sur les DHG. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle fait suite à plusieurs années de sous-estimation volontaire des effectifs pour justifier des suppressions massives de postes, ce qui a engendré une dégradation des conditions de travail, pour tous.

Dans le même temps, le report *sine die* d'un bilan ministériel de la réforme du lycée renforce l'absence de perspective d'amélioration. Par ailleurs, on peut aussi s'inquiéter de voir les LGT exclus du débat sur l'éducation prioritaire. Les établissements actuellement classés CLAIR, ZEP, APV... s'interrogent sur leur avenir.

Les séries technologiques restent toujours dans le plus grand flou concernant leur avenir. L'absence de positionnement ferme du ministère sur le rôle et les finalités de la voie technologique permet à certains «fossoyeurs» d'annoncer sa disparition dans les années à venir. Dans ce contexte, le projet de réforme de la série hôtellerie, qui effacerait une partie des supports pédagogiques professionnels et intégrerait ce qui est contesté de la réforme des lycées (AP, globalisation des horaires pour effectifs réduits...), est repoussé par les enseignants de la série. Ils seront en grève dans les lycées hôteliers ce mercredi 28 janvier pour exiger une remise à plat du projet et une année supplémentaire de consultations avant mise en œuvre.

La fermeture de classes préparatoires à Poitiers, alors qu'elles ne connaissent pas de problèmes d'effectifs, est un signal très négatif envoyé par le ministère à ces formations. Le SNES-FSU demande que soient respectés les critères habituels de fermeture.

Action

La réussite de la journée d'action et de grève du 3 février est une nécessité. Le SNES-FSU fera tout pour mobiliser les collègues. Pour cela il est indispensable:

- de s'appuyer sur tous les leviers de mobilisation: conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, salaires, projet de réforme du collège, éducation prioritaire, formation initiale et continue, dégât des politiques managériales à l'œuvre dans nombre d'établissement et rectorats. Il s'agit aussi de montrer que le second degré n'a pas les moyens humains et matériels pour répondre aux défis que la société lui demande de relever et d'affirmer que l'école ne peut pas tout dans une société qui, trop souvent, ne fait pas vivre les valeurs de la République;
- d'utiliser tous les supports de diffusion et d'information pour mener le débat avec les collègues et dans l'opinion publique;
- d'informer régulièrement sur les discussion concernant le collège et les décrets IMP;
- de mobiliser tout le réseau militant pour organiser et multiplier les HIS;
- de mettre en place un calendrier d'action incluant l'élargissement de la mobilisation à la Fonction publique et à l'interpro ;
- de maintenir à tous les échelons de l'administration, la pression pour imposer la lecture la plus favorable aux personnels du décret ORS et contraindre le ministère à respecter les équilibres de la Loi de refondation pour le collège.

Le SNES mandate la FSU pour qu'elle se déclare disponible pour l'action interprofessionnelle au plan national contre le pacte de responsabilité, la loi Macron et les mesures d'austérité, et prenne les contacts avec les autres organisations syndicales sur cet objectif.

Le SNES, avec la FSU, s'inscrit dans la préparation de la manifestation de la convergence nationale des services publics à Guéret le 13 juin 2015. A cette occasion, des salariés, des usagers et des élus revendiqueront pour des services publics dignes du 21^e siècle.

Le SNES-FSU prendra l'initiative, pour obtenir le report de la pré-rentrée 2015 en septembre sur le mot d'ordre «pas de pré-rentrée en août».

Il portera dans la FSU le mandat de continuer à œuvrer à la construction d'une action unitaire sur les salaires et la défense du service public.

Le SNES participera avec la FSU à la mobilisation contre les politiques d'austérité de la Troïka qui aura lieu à Francfort le mercredi 18 mars au moment de l'inauguration de la BCE (Banque centrale européenne). Par ailleurs, il poursuivra son engagement dans le réseau Alter-summit en participant notamment à l'assemblée générale de l'AS les 5 et 6 mars à Bruxelles.

VOTE

Pour : 83

Contre : 2

Abstention : 10

NPPV : 1